

SAINT BRIEUC AGGLOMERATION

CONSEIL D'AGGLOMERATION

Séance du jeudi 5 novembre 2009

Délibération DB 190- 2009

L'an deux mille neuf, le cinq novembre à dix-huit heures cinquante, les membres du Conseil d'Agglomération, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique, sous la présidence du Président Monsieur Michel LESAGE.

Le Secrétaire de séance est Madame Christine ORAIN.

MEMBRES PRESENTS

HILLION	Y. DORE, D. LE MEUR, A. REDOT, S. HAMON
LA MEAUGON	A. BOTHOREL
LANGUEUX	M. LESAGE, J. AUDRAIN, J. BELLEC, S. GUIGNARD
PLEDRAN	M. RAOULT, JC. ROUILLE, M. LOPIN, S. BRIEND
PLERIN	R. PEDRON, P. FAISANT, JL. COLAS, G. LE ROUX, J. KERHARDY
PLOUFRAGAN	R. MOULIN, A. QUELEN, C. ORAIN, F. LE MENEZ, P. DUVAL
PORDIC	G. GASPAILLARD, M. NOULLEZ, Y. BRIAND, M. CHEVE
SAINT-BRIEUC	B. JONCOUR, Y. MAYEUX, MC. DIOURON, B. BLEVIN, P. DELOURME, G. BLEGEAN, J. LE GAGNE, JJ. FUAN, E. SEITE, E. BOT, B. LE RUN, B. LE GONIDEC, G. ROBERT, N. LEBRETON, JG. LE BERE, M. BOIVIN, M. HUBERT
SAINT-DONAN	L. KERBOEUF, L. BIDAULT
SAINT-JULIEN	C. BLANCHARD, J. LE BORGNE
TREGUEUX	J. BASSET, MA. JAFFRELOT, A. JOUAN, D. JEGOU
TREMELOIR	J. LE POTTIER
TREMUSON	G. LE GALL, M. HAMEURY
YFFINIAC	M. HINAULT, JY. LANOE, V. LAUTREDOU, M. BALLAY

MEMBRES EXCUSES

HILLION	JF. PHILIPPE
PLERIN	R. KERDRAON
PORDIC	F. LOSACH
PLOUFRAGN	A. MAHE
SAINT BRIEUC	O. RAULT, A. CROCHET, P. BOURQUARD
TREMELOIR	D. CHARLES

MEMBRES ABSENTS

LA MEAUGON	A. PORTANGUEN
PLERIN	P. QUEMERE
SAINT BRIEUC	Y. DREVES

Nombre de conseillers en exercice : 68

Nombre de présents : 59

Nombre de votants : 65

SAINT-BRIEUC AGGLOMERATION

CONSEIL D'AGGLOMERATION
Séance du jeudi 05 novembre 2009

Délibération DB 190-2009

Rapporteur : Monsieur Michel HINAULT

Axe 5 : Un territoire participatif, citoyen et ouvert

Objectif 1 : Affirmer l'identité du territoire de l'agglomération

Objet : Convention de partenariat avec le Comité Départemental de Natation des Côtes d'Armor, à l'occasion du Meeting National de Natation Sportive les 5 et 6 décembre 2009.

EXPOSE DES MOTIFS

Saint-Brieuc Agglomération a affiché dans son projet de territoire sa volonté d'affirmer l'identité du territoire de l'agglomération.

Lors d'une rencontre le 06 août entre Saint-Brieuc Agglomération et le Comité des Côtes d'Armor de Natation, ce dernier a présenté la volonté d'organiser un Meeting national de Natation Sportive à Aquabaie les 5 et 6 décembre 2009.

Souhaitant faire de cet événement, un élément incontournable de l'animation de notre territoire, Saint-Brieuc Agglomération se positionne comme partenaire majeur.

Au-delà de la récompense et de la reconnaissance du travail effectué par la natation costarmoricaine, cette manifestation permettra aussi de valoriser le site aquatique d'Aquabaie.

A cette fin, Saint-Brieuc Agglomération souhaite conclure un partenariat avec le Comité des Côtes d'Armor de Natation qui comprend :

- une mise à disposition du site
- une mise à disposition de personnel (valorisée à hauteur de 10 000 €)
- le versement d'une subvention d'un montant de 10 000 €
- la réalisation de deux supports de communication, affiche et plaquette, afin de promouvoir d'une part, la manifestation des 5 et 6 décembre et, d'autre part, l'activité natation (valorisation estimée à 2 000 €)

Il vous est donc proposé de valider la mise en place d'un partenariat entre Saint-Brieuc Agglomération et le Comité des Côtes d'Armor de Natation, à l'occasion du Meeting National de Natation Sportive et d'autoriser le Président à signer la convention afférente.

Il vous est proposé, si ces dispositions recueillent votre agrément, de bien vouloir adopter la délibération suivante.

DELIBERATION

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la demande du Comité des Côtes d'Armor de Natation en date du 12 août 2009 ;

Le Bureau saisi en date du 22 octobre 2009

APRES EN AVOIR DELIBERE

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION

Par :

Présents : 59	Pouvoirs : 6	Total : 65	Exprimés : 65
Voix Pour : 65	Voix Contre : 0	Abstention : 0	Ne prend pas part au vote : 0

DECIDE d'apporter son soutien financier au Comité Départemental de Natation des Côtes d'Armor, en lui versant la somme de 10.000 €,

DECIDE de mettre à disposition le site aquatique d'Aquabaie les 5 et 6 décembre 2009,


DECIDE d'autoriser le Président de Saint-Brieuc Agglomération à signer la convention de partenariat jointe

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le

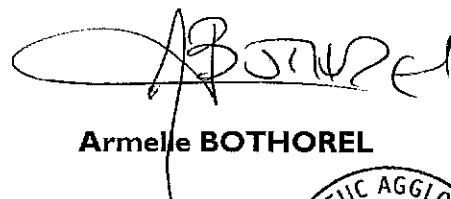
16 NOV. 2009

Et de l'affichage effectué le
Pour le Président et par délégation
Le Directeur Général des Services
Jean-Paul HUBY

16 NOV. 2009



**P/o le Président,
Et par délégation,
La 1^{ère} Vice-Présidente,**



Armelle BOTHOREL

